

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 8 décembre 2021

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 8 décembre 2021 à compter de 16h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents Madame Sylvie Blanchette, messieurs Marcel Belzile, Sébastien Lévesque, Gérard Grenier, Martin Landry, Jacques Pelletier, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Monsieur Joël Tremblay, directeur général intérim, Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe, ainsi que Mme Christiane Beaulieu, sont aussi présents.

Absences : Aucune.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-210 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 8 décembre 2021

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 16h.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2021-211 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2021

Sur une proposition de M Jacques Pelletier, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
 - 4.2. Nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis sur la conformité de plans et règlements d'urbanisme
6. Communication du service d'évaluation foncière
 - 6.1. Embauche d'une stagiaire au printemps 2022
 - 6.2. Soutien technique en évaluation (2) – Lancement de l'appel de candidatures
7. Communication du service de génie municipal
 - 7.1. Renouvellement annuel du logiciel Autocad Civil 3D avec gabarit civil 3D
 - 7.2. Contrat de travail de M. Marc Bélanger – Renouvellement 2022
 - 7.3. Programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia - Renouvellement
8. Communication du service de développement
 - 8.1. Mise à jour de la politique culturelle – Octroi de contrat
 - 8.2. Projet *Alexis le randonneur* – Autorisation
 - 8.3. Développement de la filière du genévrier – Appui
9. Gestion des ressources humaines
 - 9.1. Conseiller en gestion des ressources humaines – Lancement de l'appel de candidatures
10. Gestion administrative
 - 10.1. Cession d'un droit de passage au club de motoneige Vallée de La Matapédia au Parc régional de Val-d'Irène
 - 10.2. Plans Vision 2022 avec Rouge FM – Autorisation
11. Autres sujets
 - 11.1. Calendrier 2022 des séances ordinaires du comité administratif
 - 11.2. Prochaine rencontre du comité administratif
12. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

Résolution C.A. 2021-212 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2021

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2021. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-213 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE**4.1 Acceptation de la liste des comptes****Résolution C.A. 2021-214** concernant la liste des chèques pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2021

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2021 pour un montant de 855 838,44 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-215 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 2 novembre au 7 décembre 2021

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 2 novembre au 7 décembre 2021 pour un montant de 689 763,65 \$.

Adoptée.

4.2 Nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures**Résolution C.A. 2021-216** concernant la nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement de nommer M. Jacques Pelletier à titre de responsable pour la vérification des factures et de nommer Mme Sylvie Blanchette comme substitut quand le responsable sera indisponible.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**5.1 Avis sur la conformité de plans et règlements d'urbanisme****Résolution C.A. 2021-217** concernant l'adoption du règlement numéro 896-21 modifiant le plan d'urbanisme no 611-05 de la ville d'Amqui

Considérant que le 15 novembre 2021, le conseil de la Ville d'Amqui a adopté le règlement numéro 896-21 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 611-05 » et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que, selon les dispositions de l'article 109.7 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle *Maisons mobiles* à même une partie de l'affectation *Industrielle lourde* située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

Considérant qu'après analyse, il est conclu que le règlement numéro 896-21 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'approuver le règlement numéro 896-21 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 611-05 » et d'autoriser le greffier-adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-218 concernant l'adoption du règlement numéro 897-21 modifiant le règlement de zonage no 613-05 de la ville d'Amqui

Considérant que le 15 novembre 2021, le conseil de la Ville d'Amqui a adopté le règlement numéro 897-21 modifiant le règlement de zonage numéro 613-05 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objets de :

- Agrandir la zone 304 Hm *Maisons mobiles* à même une partie de la zone 309 Ib *Industrielle lourde* située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;
- Autoriser spécifiquement les gymnases et clubs athlétiques dans la zone 239 Cp *Commerciale périphérique* située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que l'analyse permet de conclure que le règlement numéro 897-21 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'approuver le règlement numéro 897-21 modifiant le règlement de zonage numéro 613-05 et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

6.1 Embauche d'une stagiaire au printemps 2022

Résolution CA 2021-219 concernant l'acceptation d'une stagiaire pour la période du 18 avril au 13 mai 2022

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'accepter l'embauche de Mme Caroline Marquis à titre de stagiaire au sein du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia ; son salaire est établi en fonction d'un emploi d'étudiant avec un niveau de scolarité complété 2 de la politique salariale 2021 de la MRC à raison de 35 heures par semaine à un taux horaire de 16.39 \$.

Adoptée.

6.2 Soutien technique en évaluation (2) – Lancement de l'appel de candidatures

Résolution CA 2021-220 concernant l'affichage de deux postes de soutien technique au service d'évaluation

Sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'autoriser l'affichage de deux postes de soutien technique pour le service d'évaluation ; l'embauche de ces ressources est prévue en 2022.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

7.1 Renouvellement annuel du logiciel Autocad Civil 3D avec gabarit civil 3D

Résolution CA 2021 -221 concernant l'achat de cinq (5) abonnements annuels Autocad Civil 3D avec logiciel complémentaire de gabarit Civil 3D pour le service de génie municipal

Considérant que les licences Autocad Civil 3D sont de type abonnement annuel ;

Considérant que l'entreprise SolidCad a soumis une proposition au montant de 17 384.22 \$ (taxes incluses) pour cinq (5) licences annuelles Autocad Civil 3D avec logiciel complémentaire de gabarit Civil 3D ;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2022 du service de génie municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. D'autoriser l'achat de cinq (5) abonnements annuels Autocad Civil 3D avec logiciel complémentaire de gabarit Civil 3D et d'accepter la proposition de la compagnie SolidCad au montant de 17 384.22 \$ (taxes incluses) ;
2. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général par intérim et greffier adjoint à signer les documents en lien à la transaction.

Adoptée.

7.2 Contrat de travail de M. Marc Bélanger – Renouvellement 2022

Résolution CA 2021-222 concernant le renouvellement du contrat de M. Marc Bélanger, ingénieur contractuel

Considérant que la charge de travail du service du génie municipal sera encore importante pour l'année 2022 ;

Considérant que M. Marc Bélanger, ingénieur propose ses services à titre d'ingénieur contractuel ;

Considérant qu'il est possible pour M. Bélanger d'effectuer du télétravail ;

Considérant que M. Bélanger détient une expertise en génie municipal, en structure et ouvrages d'art.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. De renouveler l'entente de travail de M. Marc Bélanger, ingénieur, à titre d'employé contractuel pour la période du 4 avril 2022 au 2 décembre 2022 ;
2. Que les conditions d'embauche sont contenues dans l'offre de services professionnels du 6 décembre 2021, signée par les parties et qui fait partie intégrante de la présente résolution ;
3. D'allouer à M. Bélanger un taux horaire de 57.30 \$, incluant indemnités pour vacances et jours fériés et un montant horaire de 9.60 \$/heure pour défrayer les dépenses en lien à l'exploitation d'un bureau dans sa résidence (assurance-responsabilité, droit de pratique, signature numérique, formation continue, logiciel, entretien et réparation, télécommunication, internet, papeterie, fournitures de bureau et autres frais) ;
4. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général par intérim et greffier adjoint, à signer le contrat de travail entre la MRC de La Matapédia et M. Marc Bélanger, ingénieur.

Adoptée.

7.3 Programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia - Renouveau

Résolution CA 2021-223 concernant le lancement d'un projet-pilote relatif à un programme d'intéressement à la MRC de La Matapédia

- Considérant le départ de trois techniciens en génie civil ;
- Considérant que le service de génie municipal peine à pourvoir certains postes de techniciens et de professionnels ;
- Considérant que le programme d'intéressement a permis de recruter deux (2) étudiants au baccalauréat en génie civil en 2021 ;
- Considérant qu'en raison de ses besoins en main-d'œuvre à très court terme, le service de génie municipal souhaite renouveler ce programme pour l'année 2022 ;
- Considérant que les sommes nécessaires au l'attribution de bourses ont été prévues au budget 2022 du service de génie municipal ;
- Considérant que les offres d'emploi pour les finissants en techniques de génie civil (CEGEP) sont très nombreuses et que le marché de l'emploi est très compétitif.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'approuver le renouvellement du programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia ;
2. De majorer de 2 000 \$ la bourse au niveau collégial.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

8.1 Mise à jour de la politique culturelle – Octroi de contrat

Résolution CA 2021-224 concernant un mandat à ID Territoires Accompagnement pour le renouvellement de la politique culturelle de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia a prévu une action en ce sens dans la planification de son Entente de développement culturel 2021-2023 ;
- Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, une seule proposition a été soumise, celle d'ID Territoires, et qu'elle a été jugée conforme par le comité de sélection ;
- Considérant qu'une somme de 15 000 \$ est budgétée en 2021 pour la réalisation de cette action et que le manque à gagner pour la réaliser pourra être puisé à même les sommes résiduelles non-affectées de l'Entente de développement culturel 2018-2020.

En conséquence, sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu :

1. De mandater ID Territoires pour réaliser le mandat d'accompagnement de la MRC de La Matapédia dans le cadre du renouvellement de sa politique culturelle ;
2. D'accepter les conditions de leur offre de services au coût de 23 110 \$ taxes incluses ;
3. D'autoriser le directeur général de la MRC à titre de signataire relativement à ce mandat.

Adoptée.

8.2 Projet Alexis le randonneur – Autorisation

Résolution CA 2021-225 concernant l'acceptation de l'accueil de l'émission « Alexis le randonneur » au Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia en collaboration avec Tourisme Gaspésie à l'été 2022.

- Considérant que le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia est un produit d'appel touristique important tel qu'identifié dans le *Plan stratégique de développement touristique de La Matapédia* ;
- Considérant que le Parc régional est sur le point de procéder au renouvellement de son plan de développement et d'aménagement et que les résultats promotionnels du tournage ne sont à prévoir qu'à partir de 2023 ;
- Considérant que Tourisme Gaspésie offre un partenariat qui couvre les frais de 5 500 \$ de commandite de l'émission;
- Considérant que la 3^e saison d'*Alexis le randonneur* est dédiée à la visite des Parcs régionaux du Québec ;
- Considérant que l'achalandage touristique du parc régional a un impact économique important pour les entreprises touristiques de La Matapédia (hébergements, restauration, tourisme gourmand, etc.) ;
- Considérant que la coordination du tournage sera assurée par la conseillère en développement touristique ;
- Considérant que le montant de 1 500,00 \$ demandé à la MRC est déjà prévu dans l'enveloppe marketing du budget régulier du fonds tourisme de 2022 ;
- Considérant que l'émission sera diffusée sur la chaîne TVA Sports et TVA Sports 2 et qu'elle sera aussi disponible en ligne gratuitement via la plateforme www.alexislerandonneur.com/.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sylvie Blanchette, il est résolu d'autoriser l'accueil de l'équipe d'Eko Productions d'images dans le cadre du tournage de l'émission « Alexis le randonneur » au Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia à l'été 2022.

Adoptée.

8.3 Développement de la filière du genévrier – Appui

Résolution CA 2021-226 concernant un appui pour une demande d'aide pour le développement de la filière genévrier du Bas-Saint-Laurent

- Considérant que l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ont identifié dans leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA) ou stratégies de développement la mise en valeur des produits forestiers non lignés (PFNL), notamment par la mise en place de projets concertés pour l'exploitation, la production et la transformation des PFNL ;
- Considérant que le Comité filières PFNL et cultures innovantes du Bas-Saint-Laurent est constitué de représentants de tous les territoires de MRC de la région, du MAPAQ, de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, des Saveurs du Bas-Saint-Laurent et de Biopterre ;
- Considérant que les potentiels de valorisation du genévrier représentent une opportunité d'affaire importante, notamment par la demande croissante pour la baie de genévrier dans les distilleries de plus en plus nombreuses au Québec ;
- Considérant qu'il y a un enjeu quant à l'approvisionnement de plants de genévrier et que peu de pépinière au Québec se spécialisent dans cette production ;
- Considérant que le Comité filières PFNL et cultures innovantes a mis en place deux projets de recherche sur la production de genévrier au Bas-Saint-Laurent en collaboration avec Biopterre ;
- Considérant que le Bas-Saint-Laurent est la première région au Québec à réaliser des projets de recherche sur la production du genévrier et qu'un réseau de huit producteurs agricoles, soit un par territoire de MRC, s'implique dans la culture du genévrier à travers ces projets ;
- Considérant que la région souhaite poursuivre le développement de la filière genévrier ;
- Considérant les entreprises la Distillerie du St-Laurent et la Distillerie Fils du Roy sont partenaires des projets de recherche de la filière genévrier ;
- Considérant que le projet déposé a pour objectif de déployer la filière du genévrier au Bas-Saint-Laurent en mettant en œuvre une stratégie permettant de solutionner les défis par l'augmentation de l'expertise régionale ;
- Considérant que les Saveurs du Bas-Saint-Laurent est l'organisme mandaté par le comité pour administrer le projet ;
- Considérant que, parmi les priorités régionales du Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 1, le développement de la filière du genévrier participe à l'entrepreneuriat agricole, à la vitalité des communautés rurales et au renforcement du leadership régional dans le domaine du bioalimentaire ;
- Considérant que le FRR volet 1 permet de financer un projet d'une durée maximale de trois (3) ans jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

Considérant que la contribution financière de la MRC sera puisée à même le poste budgétaire Investissements – agriculture-agroforesterie (PDZA).

En conséquence, sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia appuie les Saveurs du Bas-Saint-Laurent à déposer le projet Déploiement stratégique de la filière du genévrier au Bas-Saint-Laurent au FRR volet 1 ;
2. Que la MRC de La Matapédia confirme un engagement financier annuel de 500 \$, soit 1500 \$ pour la durée du projet (trois ans) ;
3. Que la MRC de La Matapédia confirme un engagement d'une participation en service de 3 500 \$ pour la durée du projet (trois ans), notamment pour sa participation aux rencontres du Comité Filières PFNL et culture innovante du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Conseiller en gestion des ressources humaines – Lancement de l'appel de candidatures

Résolution CA 2021-227 concernant le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de conseiller en gestion des ressources humaines

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement de lancer l'appel de candidatures afin de combler le poste de conseiller en gestion des ressources humaines ; ce poste est situé dans la catégorie Professionnel 2 des échelles salariales de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

10. GESTION ADMINISTRATIVE

10.1 Cession d'un droit de passage au club de motoneige Vallée de La Matapédia au Parc régional de Val-d'Irène

Résolution CM 2021-228 concernant la cession d'un droit de passage au club de motoneige Vallée de La Matapédia au Parc régional de Val-d'Irène et une autorisation pour la réalisation de travaux d'aménagement

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu unanimement que le comité administratif de la MRC de La Matapédia :

1. Cède un droit de passage au Club de motoneige Vallée de La Matapédia sur le territoire du Parc régional de Val-d'Irène, tel que l'indique le plan en annexe de la présente résolution et qui en fait partie intégrante ;
2. Autorise le Club de motoneige à réaliser les travaux de coupe et d'aménagement du sentier de motoneige sous la surveillance du service de foresterie de la MRC de La Matapédia ; les couts rattachés à ces travaux sont à la charge du club de motoneige.

Adoptée.

10.2 Plans Vision 2022 avec Rouge FM – Autorisation

Résolution CM 2021-229 concernant l'acquisition de trois Plans Vision avec Rouge FM (plan de communication, PGMR et service de développement)

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu :

1. De procéder à l'acquisition de trois plans Vision de Rouge FM financés par les postes budgétaires suivants :
 - Législation – Plan de communication ;
 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;
 - Service de développement ;
2. Chaque Plan vision représente une dépense pour un montant total de 5 340 \$ chacun.

Adoptée.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Calendrier 2022 des séances ordinaires du comité administratif

Résolution CM 2021-230 concernant le calendrier 2022 des séances du comité administratif

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter le calendrier 2022 suivant des rencontres du comité administratif :

- Mercredi, 12 janvier, 16h
- Mercredi, 2 février, 16h
- Mercredi, 2 mars, 16h
- Mercredi, 6 avril, 16h
- Mercredi, 4 mai, 16h
- Mercredi, 1^{er} juin, 16h
- Mercredi, 6 juillet, 16h
- Mardi, 16 août, 16h
- Mercredi, 7 septembre, 16h
- Mercredi, 5 octobre, 16h
- Mercredi, 2 novembre, 16h
- Mercredi, 7 décembre, 16h

Adoptée.

11.2 Prochaine rencontre du comité administratif

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance mercredi le 12 janvier à compter de 16h.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-231 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h17.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, greffier adjoint